



Les prêts non rémunérés supplémentaires pour :

- les Vehicules Ateliers
- les Cabinets Groupés
- la location



Véhicules-Ateliers

Vous êtes diplômé de la formation professionnelle Vous êtes âgé (e)s de 19 à 40 ans

Vous pouvez bénéficier du financement de votre véhicule atelier pour l'activité de plomberie, électricité bâtiment, chauffagiste, climatisation, vitrerie, peinture bâtiment, mécanique automobile avec un apport personnel de **1% ou 2%**.

Comportant un prêt ANSEJ de **28% ou 29%** (selon le montant de l'investissement), et un crédit bancaire de **70 %** bonifié à **100%** En plus de ces deux prêts vous bénéficiez encore d'un prêt supplémentaire de **500.000DA**.

Cabinets Groupés

Vous êtes médecin, auxiliaires de justice, expert comptable, comptable, commissaire aux comptes, bureau d'études relevant du BTPH,

En plus de votre apport personnel de **1% ou 2%**, du prêt ANSEJ

de **28% ou 29%** et d'un crédit bancaire de **70 %** bonifié à **100%**, vous bénéficiez

d'un prêt location allant jusqu'à **1.000.000 DA** avec un ou plusieurs de vos confrères sur un même lieu dit « cabinet groupé »



NB: Les PNR supplémentaires sont des aides en plus des crédits accordés dans le financement triangulaire.

Prêt location

Vous êtes porteur de projet de biens et de services, vous désirez créer votre activité

En plus de votre apport personnel de **1% ou 2%**, du prêt ANSEJ de **28% ou 29%** et d'un crédit bancaire de **70%** bonifié à **100%** Bénéficiez aussi d'un Prêt loyer non rémunéré jusqu'à **500.000 DA** pour toutes les activités hormis celles des cabinets groupés.



La durée de remboursement du crédit bancaire ne saurait être inférieure à huit (8) ans dont trois (3) ans de différé.

